

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DU 17 JUILLET 2020
COMPTE RENDU SUCCINCT**

Etaient présents : Valentin ARTAL, Claude ASSIER, Martine BACHELET, Yvon BEAUMONT, Christine BEDEL, Christian BOUDES, Didier CADAUX, Jean-Louis CALVET, Didier CARRIERE, Esther CHUREAU, Jacques COMMAYRAS, Corinne COMPAN, Arnaud CURVELIER, Daniel DIAZ, Yannick DOULS, Michel DURAND, Bouchra EL MEROUANI, Aurélie ESON, Joël ESPINASSE (suppléant de Jean LEYMARIE), Gilbert FAUCHER, Christian FORIR, Emmanuelle GAZEL, Céline GUIBERT, Bernard GREGOIRE, Catherine JOUVE, Philippe LEPETIT, Martine MABILDE, Jean-Pierre MAS, Dominique MAURY, Corine MORA, Thierry PEREZ-LAFONT, Patrick PES, Séverine PEYRETOU, Julie PINTRE-GALIERE, Patricia PITOT, Annie POLYCARPE, Philippe RAMONDENC, Hélène RIVIERE, Christophe SAINT-PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Danièle VERGONNIER, Nicolas WOHREL.

Etaient absents excusés : Miguel GARCIA, Jean LEYMARIE, Karine ORCEL.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Miguel GARCIA à Danièle VERGONNIER
- Karine ORCEL à Christophe SAINT-PIERRE

Christian FORIR, Maire de Rivière-sur-Tarn, se félicite de la tenue de ce conseil à la Maison des Activités à Rivière-sur-Tarn, réalisation faite grâce à la Communauté de Communes.

Gérard PRETRE accueille les conseillers communautaires et prononce un discours pour la fin de sa mandature.

Yvon BEAUMONT, Président en sa qualité de doyen de l'assemblée, procède ensuite à l'ouverture de la séance et à l'appel des conseillers communautaires, dans l'ordre du tableau.

2 - Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire auxiliaire.

Rapporteur : Yvon BEAUMONT

Décision du Conseil de la Communauté :

- *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, désigne :*
- 1 - Monsieur Valentin ARTAL, benjamin de l'ensemble des membres du conseil, comme secrétaire de séance,*
 - 2 - Madame Stéphanie BERBILLE, Directrice Générale des Services, comme secrétaire auxiliaire de séance.*

3 - Election du Président.

Rapporteur : Yvon BEAUMONT

Monsieur Yvon BEAUMONT demande à l'assemblée quels sont les candidats à la présidence de la Communauté de Communes.

Madame Emmanuelle GAZEL et Monsieur Christophe SAINT-PIERRE se sont portés candidats.

Il a été ensuite procédé au scrutin, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales.

Au 1^{er} tour, a obtenu : - Emmanuelle GAZEL : 28 voix
- Christophe SAINT-PIERRE : 14 voix

Madame Emmanuelle GAZEL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 28 voix, a été proclamée Présidente et a été immédiatement installée.

4 - Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau.

Rapporteur : Emmanuelle GAZEL

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, décide que l'effectif du Bureau sera de vingt trois membres :*

- *le Président,*
- *7 vice-présidents,*
- *15 autres membres dont 5 conseillers délégués.*

5 - Election des vice-présidents.

Rapporteur : Emmanuelle GAZEL

Madame Emmanuelle GAZEL demande à l'assemblée quels sont les candidats à la 1^{ère} vice-présidence de la Communauté de Communes.

Messieurs Didier CADAUX et Miguel GARCIA sont candidats.

Il est ensuite procédé au scrutin conformément aux dispositions de l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Au 1^{er} tour, Monsieur Didier CADAUX a obtenu 31 voix.

Monsieur Didier CADAUX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} vice-président.

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du second vice-président.

Seul, Monsieur Jacques COMMAYRAS est candidat.

Au 1^{er} tour, Monsieur Jacques COMMAYRAS a obtenu 36 voix.

Monsieur Jacques COMMAYRAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} vice-président.

Départ de Daniel DIAZ qui donne pouvoir à Claude ASSIER

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du 3^{ème} vice-président.

Messieurs Thierry PEREZ et Philippe RAMONDENC sont candidats.

Au 1^{er} tour, Monsieur Thierry PEREZ a obtenu 24 voix.

Monsieur Thierry PEREZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{ème} vice-président.

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du 4^{ème} vice-président.

Messieurs Yvon BEAUMONT et Didier CARRIERE sont candidats.

Au 1^{er} tour, Monsieur Didier CARRIERE a obtenu 31 voix et Monsieur Yvon BEAUMONT a obtenu 4 voix.

Monsieur Didier CARRIERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^{ème} vice-président.

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du 5^{ème} vice-président.
Seul, Monsieur Gilbert FAUCHER est candidat.
Au 1^{er} tour, Monsieur Gilbert FAUCHER a obtenu 33 voix.

Monsieur Gilbert FAUCHER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5^{ème} vice-président.

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du 6^{ème} vice-président.
Seul, Monsieur Yannick DOULS est candidat.
Au 1^{er} tour, Monsieur Yannick DOULS a obtenu 30 voix.

Monsieur Yannick DOULS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 6^{ème} vice-président.

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du 7^{ème} vice-président.
Madame Esther CHUREAU et Monsieur Arnaud CURVELIER sont candidats.
Au 1^{er} tour, Madame Esther CHUREAU a obtenu 14 voix et Monsieur Arnaud CURVELIER a obtenu 23 voix.

Monsieur Arnaud CURVELIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 7^{ème} vice-président.

6 - Election des autres membres.

Rapporteur : Emmanuelle GAZEL

Madame Emmanuelle GAZEL demande à l'assemblée quels sont les candidats. Elle précise que parmi les 15 autres membres, 5 seront conseillers délégués.

Sont candidats : Mme Martine BACHELET, M. Michel DURAND, M. Christian FORIR, Mme Catherine JOUVE, Mme Séverine PEYRETOU, Mme Christine BEDEL, M. Christian BOUDES, M. Miguel GARCIA, Mme Céline GUIBERT, M. Jean LEYMARIE, Mme Patricia PITOT, Mme Annie et POLYCARPE, M. Philippe RAMONDENC, M. Christophe SAINT-PIERRE Mme Danièle VERGONNIER.

Au 1^{er} tour, Martine BACHELET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 37 voix, a été proclamée conseillère déléguée.

Au 1^{er} tour, Michel DURAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 38 voix, a été proclamé conseiller délégué.

Au 1^{er} tour, Christian FORIR ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 36 voix, a été proclamé conseiller délégué.

Au 1^{er} tour, Catherine JOUVE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 36 voix, a été proclamée conseillère déléguée.

Au 1^{er} tour, Séverine PEYRETOU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 36 voix, a été proclamée conseillère déléguée.

Au 1^{er} tour, **Christine BEDEL** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit **41 voix**, a été proclamé autre membre.

Au 1^{er} tour, **Christian BOUDES** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit **41 voix**, a été proclamé autre membre.

Au 1^{er} tour, **Miguel GARCIA** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit **38 voix**, a été proclamé autre membre.

Au 1^{er} tour, **Céline GUIBERT** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit **43 voix**, a été proclamé autre membre.

Au 1^{er} tour, **Jean LEYMARIE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit **41 voix**, a été proclamé autre membre.

Au 1^{er} tour, **Patricia PITOT** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit **41 voix**, a été proclamé autre membre.

Au 1^{er} tour, **Annie POLYCARPE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit **41 voix**, a été proclamé autre membre.

Au 1^{er} tour, **Philippe RAMONDENC** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit **43 voix**, a été proclamé autre membre.

Au 1^{er} tour, **Christophe SAINT-PIERRE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit **39 voix**, a été proclamé autre membre.

Au 1^{er} tour, **Danièle VERGONNIER** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit **35 voix**, a été proclamé autre membre.

Mme Martine BACHELET, M. Michel DURAND, M. Christian FORIR, Mme Catherine JOUVE, Mme Séverine PEYRETOU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont donc été élus conseillers délégués parmi les autres membres du Bureau.

Mme Christine BEDEL, M. Christian BOUDES, M. Miguel GARCIA, Mme Céline GUIBERT, M. Jean LEYMARIE, Mme Patricia PITOT, Mme Annie et POLYCARPE, M. Philippe RAMONDENC, M. Christophe SAINT-PIERRE Mme Danièle VERGONNIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont donc été élus autres membres du Bureau.

7 - Lecture de la charte de l'élu local par le ou la Président(e).

Rapporteur : Emmanuelle GAZEL

➤ *Le Conseil de la Communauté prend acte de la charte de l'élu dont l'objectif est de rappeler le cadre éthique dans lequel doit évoluer l'élu, rappelé par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux, de leur mandat.*

8 - Délégation de pouvoirs du Conseil de la Communauté à la Présidente.

Rapporteur : Emmanuelle GAZEL

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, reconduit les délégations de compétence ci-dessous à la Présidente, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales :

- 1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires,*
- 2. procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,*
- 3. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 € par année civile et passer à cet effet les actes nécessaires,*
- 4. prendre toute décision concernant la préparation, avec notamment la conclusion de convention constitutive de groupement(s) de commande(s), la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur aux seuils européens ainsi que toute décision concernant leurs avenants (procédures adaptées et procédures ne nécessitant pas au vu de leurs montants de mise en concurrence et de publicité préalable), lorsque les crédits sont prévus au budget,*
- 5. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans c'est-à-dire négocier, conclure, réviser, mettre fin à toute convention et avenant portant mise à disposition ou location des biens mobiliers et immobiliers appartenant au domaine privé et public de la communauté de communes et à prendre à bail tous biens immobiliers pour le compte de la communauté de communes,*
- 6. passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,*
- 7. créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,*
- 8. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,*
- 9. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 €,*
- 10. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,*
- 11. fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la communauté de communes, à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,*
- 12. exercer, au nom de la Communauté de communes, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Communauté de communes en soit titulaire, directement ou par substitution, ou délégataire,*
- 13. exercer au nom de la Communauté de Communes le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme*
- 14. intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice et défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle ou d'y mettre un terme. La délégation s'entend tant dans les actions intentées devant les tribunaux de l'ordre judiciaire, que de l'ordre administratif, qu'il s'agisse de recours pour excès de pouvoir, de contentieux de pleine juridiction, de référés ainsi que de toute autre procédure d'urgence, de sursis à exécution des jugements, du contentieux de l'interprétation et des interventions volontaires de la Communauté de communes*
- 15. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires lorsque le montant du dommage en cause n'excède pas 25 000 €,*

16. conclure des transactions avec des tiers dans la limite de 5 000 €,
17. autoriser au nom de la Communauté de communes, l'adhésion aux associations en lien avec ses compétences, dans la limite des crédits inscrits au budget,
18. demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel qu'en soit son objet et son montant si l'opération a été préalablement approuvée par l'organe délibérant,
19. procéder aux recrutements non permanents pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, aux recrutements temporaires de fonctionnaires et d'agents contractuels pour remplacements ponctuels ainsi qu'aux recrutements pour vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

9 - Instauration officielle de la Conférence des Maires.

Rapporteur : Emmanuelle GAZEL

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, approuve la création d'une conférence des Maires qui peut être l'organe d'orientation stratégique de la Communauté de communes. Elle est le garant de l'équilibre territorial, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.*

La séance est levée à 22 h 30.

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible de consulter le compte-rendu détaillé de la séance du Conseil de la Communauté du 17 juillet 2020 sur le site internet de la Communauté www.cc-millaugrandscausses.fr ou auprès des Services de la Communauté ou des Mairies des Communes membres.

Fait à Millau, le 23 juillet 2020

La Présidente
Emmanuelle GAZEL

